

Par contre, le ministre qui prétend agir au lieu de parler—il vient d'agir au nom des femmes en tant que ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration et de la situation de la femme—dit que pendant les neuf premiers mois où il a été au pouvoir, le gouvernement a créé 165,000 emplois, soit un peu plus de 50 p. 100, dont 91,000—seulement 65 p. 100 contre 72.5 dans le cas des conservateurs—étaient des emplois pour les femmes. Autrement dit, au cours de ses neuf mois au pouvoir, il a créé 42 p. 100 de moins d'emplois pour les femmes que le gouvernement précédent, et pourtant il a le culot cet après-midi de prétendre avoir fait mieux que l'honorable Ron Atkey. Si vous ne me croyez pas, interrogez-le. Nous avons interrogé Statistique Canada et nous constatons que pour rattraper l'honorable Ron Atkey, il devra obtenir des résultats deux fois et demie supérieurs.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Mais quand on se trouve en défaut, on se défend comme on peut. On prend ici ou là et on fait des déclarations erronées, en espérant que l'opposition ne pourra vous coincer, qu'elle n'aura pas les faits et les chiffres nécessaires. Donc, on fait de ces déclarations absurdes.

Il a été suivi du côté libéral par sa voisine de pupitre. Le ministre d'État chargé des Mines (M^{me} Erola) a dit—et cela fait voir tout l'intérêt qu'elle porte au Conseil consultatif de la situation de la femme et à l'important travail que ce conseil pourrait et devrait faire—elle a dit donc qu'elle ne s'inquiétait pas de voir qu'il y avait eu deux ou trois démissions, que des démissions elle en voulait dix, qu'elle voulait la démission de tous les membres qui avaient eu le cran de voter en faveur de Doris Anderson, de voter le maintien du colloque qui avait été si largement annoncé, qui avait déjà été reporté une fois et qui revêtait tant d'importance pour les Canadiennes et pour les groupes qui l'avaient patronnée. Dix femmes ont voté avec Doris Anderson, et le ministre d'État chargé des Mines a dit qu'elle voulait leur démission à toutes. Elle trouve intolérable qu'un membre de ce conseil ne pense pas avant tout au parti libéral. Mais il y a eu dix personnes pour dire que leur premier devoir était envers le Conseil et envers les Canadiennes. Le ministre a demandé leur démission parce que ce qu'il faut au gouvernement, c'est un conseil docile. Dans l'esprit du gouvernement, un bon conseil c'est un conseil docile, un conseil pensant que ce qui est bon pour le parti libéral est bon pour les Canadiennes. Oui, monsieur l'Orateur.

Mais il y a quelques Canadiennes qui ne gobent pas cela. Les gouvernementaux n'en reviendront peut-être pas, mais ces femmes écrivent. Voici quelques lettres qui viennent d'elles. Mon collègue le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald) a mentionné que celle qui se trouve au sommet de la liste vient de la présidente de l'Association de Willowdale. Peut-être le député de Don Valley-Est (M. Smith) devrait-il se mettre en rapport avec cette personne, qui pense exactement le contraire de tout ce qu'il a dit. Il pourrait peut-être également recevoir sa démission. De toute évidence, cette femme n'accorde pas la priorité au parti libéral. Elle estime que le Conseil consultatif de la situation de la femme a un travail important à faire et elle appuie Doris Anderson. Je pense que vous devriez demander sa démission parce qu'un fruit gâté risque de cor-

Situation de la femme

rompre le reste du panier et que vous ne pouvez tolérer la présence de membres qui ne font pas passer le parti libéral en premier.

Une voix: Quel est son nom?

M. Andre: Elle s'appelle H. D. Wells. Notez-le et demandez sa démission.

Elle n'est pas la seule. Voici un télégramme de Lynn MacDonald, présidente du Comité d'action national de la situation de la femme. Elle écrit ceci:

... profondément préoccupée de l'annulation possible de la conférence des femmes sur la constitution. Du fait que nous représentons au-delà de 150,000 organisations féminines, tant nationales que régionales, nous croyons qu'il est essentiel de diffuser les informations préparées pour le conseil et d'accueillir les avis concernant tous les secteurs intéressant les femmes qui seront touchées par la réforme constitutionnelle. Bon nombre de ces avis doivent encore être étudiés. Nous demandons instamment que la conférence ait lieu comme prévu afin que les femmes puissent bénéficier des mesures positives qui ont déjà été prises par votre Conseil.

Il y a 150,000 organisations. C'est terrible. Vous vous rendez compte. Elles ne veulent pas que le ministre concerné ait le dernier mot. Quel manque de loyauté chez ces gens qui refusent d'admettre la compétence du parti libéral! Bon sang, c'est à croire qu'elles savent tout! Elles devraient rester à la maison et laisser ces questions entre les mains de ce brillant ministre, car il a leur intérêt à cœur. Vous n'avez qu'à le croire, qu'à lui parler, il vous le dira. C'est absurde.

Ce n'est pas la seule lettre que nous ayons reçue. Il y en a toute une liste. Il y a la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales qui nous écrit pour nous dire qu'elle approuve l'idée de reporter la conférence sur les femmes et la constitution aux 13 et 14 février 1981. Pour sa part, la National Association of Women and the Law écrit qu'elle:

... désire vous féliciter des efforts que vous avez accomplis pour que la Conférence constitutionnelle des femmes canadienne puisse avoir lieu en février. L'Association estime que cette conférence est nécessaire et se déclare en faveur de la position que vous avez prise.

Cette lettre est adressée à Doris Anderson.

Il y a aussi ce télégramme qui dit ceci:

Au nom des 30,000 membres de la Federation of Women Teachers' Associations of Ontario, je tiens à vous féliciter d'avoir exigé que la conférence sur les femmes et la constitution ait quand même lieu. Il est essentiel que cette question soit étudiée lors d'une conférence nationale publique. Il est déplorable que votre exécutif ne saisisse pas l'importance de cette conférence. Nous applaudissons à votre prise de position et espérons que le Conseil renversera la décision de l'exécutif et montrera qu'il tient sincèrement à remplir le mandat qui lui a été confié.

Les auteurs du télégramme tiennent à ce que le Conseil remplisse le mandat qui lui a été confié et ne se préoccupent pas uniquement des intérêts politiques du ministre et du parti qui a nommé ce conseil. Elles se préoccupent d'abord de la question fondamentale de la condition féminine. Les députés sensés en face reconnaissent sûrement que le rôle du Conseil est d'une importance vitale. Il y a dix ans, la Commission royale d'enquête chargée d'étudier cette question n'a laissé planer aucun doute à ce sujet. Les députés reconnaissent sûrement la sagesse de la Commission qui avait recommandé que le Conseil consultatif fasse directement rapport au Parlement, non pas par l'intermédiaire du ministre, de manière à être complètement à l'abri de toute ingérence politique.